

Programme de subvention à l'achat de produits d'hygiène durables

Conditions d'admissibilité au programme

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être résidant(e) de Piedmont;
- S'engager à utiliser les produits d'hygiène durables;
- Avoir acheté des produits d'hygiène durables neufs ou usagés moins d'un an avant le dépôt de la demande de subvention;
- Les produits visés sont :
 - Les coupes menstruelles ;
 - Les culottes menstruelles ;
 - Les serviettes hygiéniques lavables ;
 - Les sous-vêtements avec protection pour l'incontinence ;
 - Les protections réutilisables pour l'incontinence.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

- Fournir une copie du reçu d'achat des produits d'hygiène durables;
- Fournir une preuve de résidence (ex. permis de conduire, facture d'électricité, facture de téléphone);
- Une seule demande par personne par année;
- Le montant remboursable couvre jusqu'à 50 % des frais liés à l'achat de produits d'hygiène durables jusqu'à un montant maximal de 100 \$ (sur les prix d'achat avant taxes);
- Le montant minimal d'achat requis est de 20\$ avant taxes;
- Faire parvenir le formulaire dûment complété et accompagné des documents exigés, par la poste ou par courriel à l'adresse suivante (merci de prioriser les envois par courriels) :

Municipalité de Piedmont - Service de l'urbanisme
et de l'environnement

*PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE
PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES*

670, rue Principale, Piedmont, Québec, J0R 1K0

environnement@piedmont.ca



Des subventions seront données jusqu'à épuisement du montant autorisé pour ce programme